

COMITE DE COORDINATION DU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

QUESTION N° 95-54 : L'article 33 du décret de 1984, relatif au RCS en ce qui concerne le numéro d'immatriculation, s'attache à l'objet de la société et non à sa forme (réponse à la question 94-32).

1. L'immatriculation avec la lettre D doit-elle également s'appliquer aux SA ou SARL d'experts-comptables, de géomètres, d'architectes, aux sociétés immobilières à forme commerciale ?

2. Qui a qualité pour juger de la commercialité ou non de l'objet ? A quel moment ?

3. Quel est le juge commis à la surveillance du RCS ? (l'article 4 du décret renvoie à l'article 1° qui prend en considération la forme).

Demande d'avis du Greffe du Tribunal de Commerce de Caen.

La réponse à la question 94-32 qui indique que les sociétés d'exercice libéral (SEL) doivent être immatriculées avec la lettre D prend en compte deux considérations cumulatives.

1. La loi de 1990 relative aux sociétés d'exercice libéral fait primer dans certains cas l'objet civil sur la forme commerciale.

2. L'article 33 du décret du 30 mai 1984 permet de prendre en considération l'objet de la société.

Les sociétés anonymes (SA) ou les sociétés à responsabilité limitée (SARL) à statut général, des experts comptables notamment ne sont pas soumises à la loi sur les sociétés d'exercice libéral et leur forme commerciale doit primer.

Compte tenu de l'arrêt du 6 juillet 1994 de la Cour d'appel de Paris et des dispositions de l'article 4 du décret du 30 mai 1984, le juge commis est celui du Tribunal de Grande Instance.

LE COMITE EMET EN CONSEQUENCE L'AVIS SUIVANT :

L'immatriculation avec la lettre D ne doit être appliquée qu'aux sociétés d'exercice libéral.

Le juge commis à la surveillance du registre dans le cas des sociétés d'exercice libéral est celui du Tribunal de Grande Instance.

*Délibération du Comité du 14 novembre 1995
Président : Jean-Pierre COCHARD
Rapporteur : Carola ARRIGHI DE CASANOVA*



INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE

26 bis, rue de Saint-Petersbourg 75800 Paris Cédex 08 - Tél. (1) 42 94 56 25 - Télécopie : (1) 43 87 74 68